



DÉLIBÉRATION N° 22-83

Conseil d'Administration du 30/11/2022

FINANCES

Autorisation d'engagement, liquidation et
mandatement des dépenses d'investissement
avant le vote du BP 2023

RESSOURCES « finances »

• Nombre de membres en exercice :	35
• Nombre de membres présents :	13
• Nombre de pouvoirs :	9
• Nombre de suffrages exprimés :	22
• Votes POUR :	22
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, le Centre de Gestion souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2022 s'élèvent au total à 1 361 111,06 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2023 :

Imputations budgétaires	BP 2022	Autorisations 2023
BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		
203 - Frais d'études, de recherche et de développement	8 000,00 €	2 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	174 900,00 €	43 725,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
2131 - Bâtiments publics	15 000,00 €	3 750,00 €
2154 - Matériel médical	10 600,00 €	2 650,00 €
2158 - Autres	48 322,40 €	12 080,60 €
216 - Collections et œuvres d'art	3 000,00 €	750,00 €
2182 - Matériel de transport	85 000,00 €	21 250,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	648 150,66 €	162 037,67 €
2184 - Mobilier	316 538,00 €	79 134,50 €
2188 - Autres	1 600,00 €	400,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
2313 - Constructions	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	1 361 111,06 €	340 277,77 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 selon le tableau ci-dessus.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221202-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-12-2022

Publication le : 02-12-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN